



Façonner l'avenir  
en toute confiance

# Actualité en matière d'information financière d'EY pour les sociétés ouvertes

3 juin 2026



**Luc Bédard**

Associé  
Services professionnels



**Laurent Liagre**

Associé  
Services-conseils en comptabilité



# PROGRAMME

- 1 IFRS 18 - Discussion de groupe
- 2 IFRS 18 - Mise à jour technique
- 3 Rappels des questions géopolitiques et tarifaires touchant l'information financière
- 4 Modifications d'IFRS 9 - Décomptabilisation des passifs financiers
- 5 Mise à jour sur la réglementation

# 1

## **IFRS 18 *États financiers : Présentation et informations à fournir - Discussion de groupe***

# Participants à la discussion



**Marc-André Lacroix**

M. Sc., CPA,  
vice-président, normes et  
conformité comptable  
AtkinsRéalis



**Cathy Louladakis**

CPA auditrice,  
Première directrice,  
Normes comptables et  
d'information financière  
Investissements PSP

# 2

## **IFRS 18 *États financiers : Présentation et informations à fournir - Mise à jour technique***

# IFRS 18 – Mise à jour technique



## De façon individuelle et largement indépendante des autres ressources

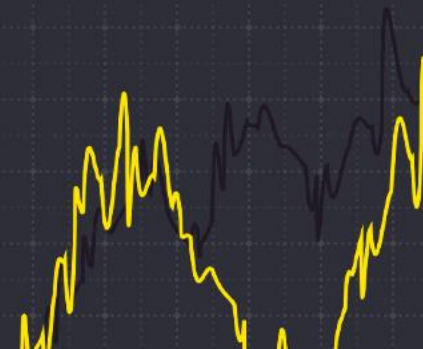
- Le paragraphe 53(c) d'IFRS 18 impose que l'entité identifie les actifs qui génèrent un rendement « de façon individuelle » et « largement indépendante » des autres ressources de l'entité. Ce rendement peut être positif ou négatif.
- Les expressions « de façon individuelle » et « largement indépendante » ne sont pas définies dans les Normes IFRS de comptabilité.
  - De façon individuelle : Actif qui, pris individuellement, peut générer un rendement distinct des autres actifs
  - Largement indépendante : L'expression est encore sujette à interprétation.

### Exemples

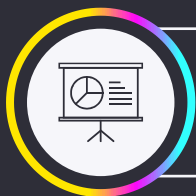
- Immeubles de placement
- Location de matériel

### État des discussions

- Jugement nécessaire



# IFRS 18 – Mise à jour technique



## Présentation des éléments fiscaux

- IFRS 18 maintient la catégorie « impôts sur le résultat » qui se trouvait dans IAS 1 pour le résultat net (paragraphe 67 d'IFRS 18) :
  - *L'entité doit classer dans la catégorie « impôts sur le résultat » les charges ou produits d'impôts inclus dans l'état du résultat net en application d'IAS 12 Impôts sur le résultat ainsi que les écarts de change connexes.*
- L'IFRIC a été invité à déterminer si IFRS 18 permettait aux entités de présenter les taxes et les charges autres que d'impôts sur le résultat dans la section *Impôts sur le résultat*.

### Discussions de l'IFRIC

L'IFRIC a conclu, en mars 2026, que les principes et dispositions des Normes IFRS de comptabilité fournissent à l'entité qui applique IFRS 18 une base adéquate pour déterminer comment présenter, dans l'état du résultat net, les impôts et les charges autres que d'impôts sur le résultat qui ne constituent pas des charges ou produits d'impôts en application d'IAS 12.

### Application en pratique

- Crédits d'impôt à l'investissement
- Actions accréditives canadiennes
- Pénalités

# IFRS 18 – Mise à jour technique



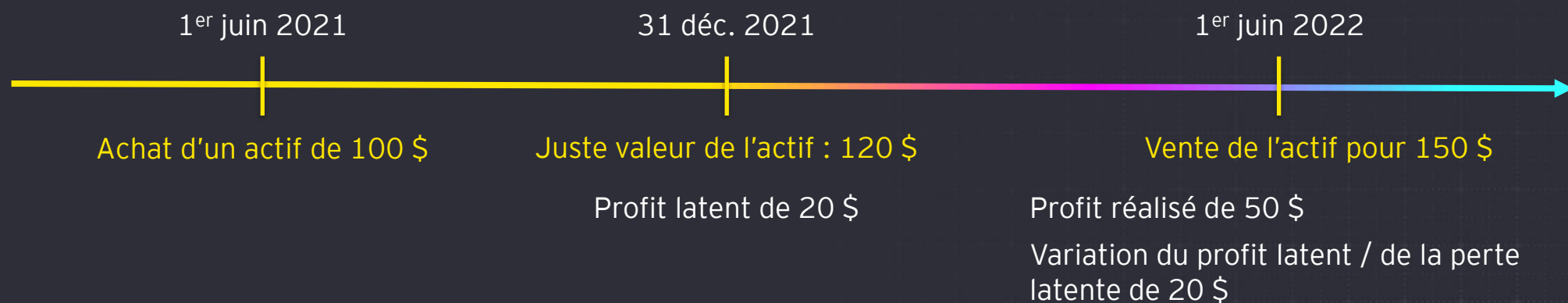
## Profits et pertes réalisés et latents

- Mode de présentation historique - Dans certains secteurs d'activité, les entités ont pour pratique de présenter les profits et pertes réalisés et latents dans des postes distincts de l'état des résultats.
  - IFRS 18 précise que l'entité doit présenter, dans l'état des résultats, des sous-totaux et postes supplémentaires si les conditions suivantes sont réunies :
    - Leur présentation est nécessaire pour qu'un état financier de base procure un résumé structuré et utile.
      - Tenir compte du fait que les critères de ventilation sont remplis ou non.
- et
- Les sous-totaux ou postes sont « constitués de montants comptabilisés et évalués selon les Normes IFRS de comptabilité ».

# IFRS 18 - Mise à jour technique



## Profits et pertes réalisés et latents : exemple



### Secteurs possiblement touchés

- Fonds d'investissement et autres entités d'investissement (Règlement 81-106)
- Sociétés du secteur des mines et des ressources naturelles
- Fiducies de placement immobilier (FPI)

### Question

La façon actuelle de ventiler les profits et pertes réalisés et les profits et pertes latents est-elle conforme aux dispositions du paragraphe 24 d'IFRS 18?

# IFRS 18 – Mise à jour technique



## Classement des profits et pertes de change sur les emprunts intersociétés

Décision provisoire de l'IFRIC – Deux interprétations acceptables d'IFRS 18

- Point de vue 1 : Catégorie « exploitation » (par défaut)
- Point de vue 2 : Utiliser la même catégorie que celle dans laquelle les produits et les charges du prêt intragroupe auraient été classés avant leur élimination lors de la consolidation, ou si cela entraîne des coûts ou des efforts excessifs, classement dans la catégorie « exploitation »

Lors de sa réunion d'avril 2026, l'IASB a conclu que les deux interprétations des dispositions actuelles d'IFRS 18 (paragraphe B65) étaient acceptables.



## Modifications du Règlement 52-112

- La définition de « mesure financière non conforme aux PCGR » a été mise à jour pour refléter le fait qu'une mesure présentée en tant que « mesure de la performance définie par la direction » demeure considérée comme une mesure financière non conforme aux PCGR lorsqu'elle est présentée en dehors des états financiers de l'entité.
- Une nouvelle définition de « sous-total supplémentaire », qui imposera la présentation d'informations en tenant compte du contexte et de considérations relatives à l'importance (c.-à-d. de mise en évidence) lorsqu'un tel sous-total est présenté en dehors des états financiers, a été ajoutée.
- Pour éviter les répétitions, l'émetteur peut faire des renvois aux notes des états financiers qui présentent les informations sur les mesures de la performance définies par la direction (sous réserve de conditions applicables).

# IFRS Developments

Veillez consulter nos récentes publications :

- **Applying IFRS: A closer look at IFRS 18 (Updated April 2026)**, qui présente des indications à jour sur l'application d'IFRS 18, une foire aux questions et des considérations relatives aux banques.
- **Applying IFRS 18 : Agenda decisions**, qui traite de la ratification par l'IASB de quatre décisions concernant son programme de travail.



# 3

## Rappels des questions géopolitiques et tarifaires touchant l'information financière



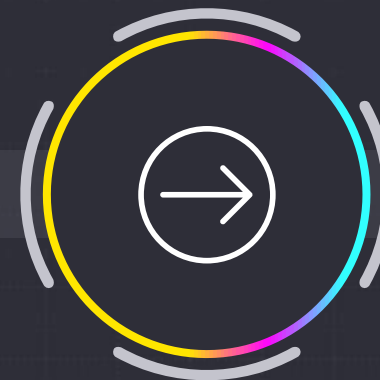
# Tarifs douaniers - faits nouveaux



Dans une décision rendue le 20 février 2026, la Cour suprême des États-Unis a déclaré que les tarifs douaniers imposés en vertu de l'*International Emergency Economic Powers Act* (loi relative aux pouvoirs économiques en cas d'urgence internationale ou « IEEPA ») étaient illégaux.



Le Tribunal de commerce international des États-Unis (U.S. Court of International Trade ou « CIT ») a ordonné à l'agence des douanes et de la protection des frontières des États-Unis (U.S. Customs and Border Protection ou « CBP ») d'ouvrir la voie à un processus de remboursement, indiquant que les importateurs dont les marchandises étaient assujetties à des tarifs douaniers en vertu de l'IEEPA pourront se prévaloir de la décision de la Cour suprême des États-Unis.



La CBP a déclaré qu'elle avait l'intention de mettre en place un mécanisme de remboursement dans un délai d'environ 45 jours, tout en soulignant les contraintes opérationnelles et la nécessité d'établir un processus administratif bien structuré.

Le 31 mars 2026, elle a annoncé avoir accompli des progrès importants à ce chapitre.

Le traitement des remboursements de la phase 1 a commencé le 20 avril 2026.

# Comptabilisation des actifs remboursés - rappels



## POINTS À PRENDRE EN CONSIDÉRATION

- À notre avis, tant que l'entité ne peut établir qu'elle possède un droit à un remboursement légalement exécutoire, pareil droit constitue un actif éventuel.
  - Comptabilisation de l'actif éventuel - seuil de probabilité « quasiment certain »
  - Des questions subsistent quant au statut et à la clarté du mécanisme de remboursement de la CBP.
- Autres considérations
  - Provenance du remboursement (autorité gouvernementale ou fournisseur)
  - Présentation appropriée et cohérence par rapport à la comptabilisation initiale des tarifs douaniers
  - Transparence des informations à fournir
  - Évaluation de tous les faits et circonstances pertinents, y compris les considérations relatives aux événements postérieurs à la date de clôture

# Incertitude géopolitique et économique – autres considérations



Les préoccupations géopolitiques et l'incertitude économique continuent de peser sur les entités à l'échelle mondiale et soulèvent un certain nombre de questions comptables pouvant toucher les états financiers annuels et intermédiaires.

La volatilité des prix des produits de base, des taux de change, de l'inflation et des taux d'intérêt, de même que les perturbations de la chaîne d'approvisionnement et les restrictions sur le commerce, peuvent avoir une incidence généralisée sur les états financiers, tant annuels qu'intermédiaires.

## Principaux aspects de la comptabilité pouvant être touchés :



Dépréciation d'actifs



Continuité de l'exploitation



Comptabilisation des actifs d'impôt différé



Évaluation de la juste valeur



Instruments financiers



Comptabilisation des produits



Contrats déficitaires



Autres considérations

# Ressources utiles

- Pour obtenir d'autres indications en lien avec des considérations comptables, veuillez consulter notre récent bulletin *Applying IFRS : Accounting considerations related to geopolitical events and uncertainty*.
- Se reporter également à la publication intitulée *Accounting considerations for IEEPA tariffs and potential recoveries*.



**Applying IFRS**

Accounting considerations related to geopolitical events and uncertainty

March 2026

The better the question.  
 The better the answer.  
 The better the world works.

Shape the future  
 with confidence

Issue 247 / March 2026

**IFRS Developments**

**Accounting and financial reporting considerations for IEEPA tariffs and potential recoveries**

Entities seeking clarity on how to recover tariffs paid should continue to monitor developments related to trade and tariffs.

**What you need to know**

- The US Supreme Court ruled on 20 February 2026 that the tariffs imposed under the US International Emergency Economic Powers Act (IEEPA) are unlawful.
- US Customs and Border Protection (CBP) on 6 March 2026 outlined its plans to establish a system for tariff refunds within 45 days, following the order by the US Court of International Trade (CIT) for the agency to progress with the tariff refund process.
- Entities need to closely monitor developments related to recoveries of previously paid IEEPA tariffs, newly imposed tariffs and other regulatory and policy changes.
- Entities should consider any accounting effects and appropriate disclosures of those events in the reporting period when they occur.

**Overview**

The United States (US) Supreme Court ruled on 20 February 2026 that the US International Emergency Economic Powers Act (IEEPA) does not provide the executive branch of government with the authority to impose tariffs. The ruling invalidated tariffs imposed by US President Trump in April 2025 under the IEEPA on goods from Canada, Mexico and China, as well as other global and country-specific tariffs. The ruling also invalidated the potential for tariffs in accordance with executive orders related to Venezuela, Russia, Iran, Brazil and Cuba.

The US Supreme Court did not decide whether, and to what extent, importers may claim refunds of IEEPA tariffs already paid. Entities seeking clarity on how to recover tariffs paid should continue to monitor developments related to trade and tariffs.

Tariffs imposed by President Trump's administration under Section 232 of the Trade Expansion Act of 1962 or Section 301 of the Trade Act of 1974 remain in place.

The administration has already invoked other available authorities to impose tariffs and maintain continuity in its tariff policy. Following the ruling, the 10% global tariffs imposed by President Trump on most US imports fall under Section 122 of the Trade Act of 1974, which allows the President to adjust import duties for up to 150 days in response to trade imbalances. In addition to the tariff measures imposed under Sections 122, 232 and 301, other authorities include Section 138 of the Trade Act of 1930, which allows the President to increase tariffs up to 50% or block imports if a trading partner is discriminating against US goods or commerce.

The better the question. The better the answer. The better the world works.

Shape the future  
 with confidence

## 4

# Modifications d'IFRS 9 - Décomptabilisation des passifs financiers

# Modifications d'IFRS 9 - Décomptabilisation des passifs financiers



En vigueur pour les exercices ouverts à compter du **1<sup>er</sup> janvier 2026** :

- ▶ Décomptabilisation des actifs financiers lorsque les **droits contractuels sur les flux de trésorerie arrivent à expiration ou sont transférés**.
- ▶ Décomptabilisation des passifs à la **date de règlement**.
  - ▶ **Choix de méthode comptable** pour les passifs financiers réglés au moyen d'un système de paiement électronique **avant la date de règlement** si certaines conditions sont remplies.
- ▶ Les modifications d'IFRS 9 ne donnaient pas lieu à des modifications corrélatives d'autres Normes IFRS de comptabilité.



## OBSERVATIONS POUR LE T1 2026

- ✓ Ajustement des soldes d'ouverture
- ✓ Information sur l'incidence de l'adoption, y compris le choix de méthode comptable lié à l'utilisation d'un système de paiement électronique, le cas échéant
- ✓ Analyse et éléments probants suffisants à l'appui des assertions

5

Mise à jour sur la réglementation



# ACVM – Projet pilote de communication semestrielle d'information financière



Décision générale entrée en vigueur en mars 2026



## ÉMETTEURS VISÉS

- Certains émetteurs émergents inscrits à la cote de la Bourse de croissance TSX Inc. (TSXV) ou de CNSX Markets Inc. (CSE)
- Adhésion volontaire



## CE QUI CHANGE

- Dispense d'obligations d'information pour les T1 et T3
- Autres dispenses relatives à l'information intermédiaire du T2



## POURQUOI EST-CE IMPORTANT?

- Allègement du fardeau réglementaire et réduction des coûts
- Pourra servir à un projet réglementaire de plus grande envergure



Changements de date de clôture de l'exercice



Dépôt d'un prospectus préalable de base

# Proposition de la SEC visant à permettre la communication volontaire d'informations semestrielles



- Le 5 mai 2026, la Securities and Exchange Commission (SEC) a publié un projet de modifications d'une règle et d'un formulaire visant à donner aux sociétés ouvertes la possibilité de déposer **des rapports semestriels plutôt que trimestriels** pour remplir les obligations d'information intermédiaire qui leur incombent aux termes des lois sur les valeurs mobilières fédérales.
- Les modifications proposées permettraient aux sociétés cotées en bourse des États-Unis visées par les paragraphes 13(a) ou 15(d) de l'*Exchange Act*, qui doivent actuellement déposer des rapports trimestriels sur formulaire 10-Q, d'opter plutôt pour le dépôt de rapports semestriels sur le **nouveau formulaire 10-S**.



- La période de consultation publique prendra fin 60 jours suivant la date de publication de la proposition dans le Federal Register.
- Il est difficile de prévoir quel appui recevra la proposition, car de nombreux investisseurs institutionnels comptent sur la communication fréquente d'informations pour évaluer leurs placements.



# ANNEXE A

Programme de travail de l'IASB  
(au 27 avril 2026)



# Programme de travail de l'IASB : projets terminés

Sujet	Normes touchées	Date d'entrée en vigueur	
Classement et évaluation des instruments financiers (modifications d'IFRS 9 et d'IFRS 7)	IFRS 9, IFRS 7	1 <sup>er</sup> janvier 2026	
Contrats d'achat d'énergie	IFRS 9, IFRS 7	1 <sup>er</sup> janvier 2026	
Améliorations annuelles des Normes IFRS de comptabilité - Volume 11	Méthode du coût (modifications d'IAS 7)	IAS 7	1 <sup>er</sup> janvier 2026
	Décomptabilisation des obligations locatives (modifications d'IFRS 9)	IFRS 9	1 <sup>er</sup> janvier 2026
	Détermination d'un « mandataire de fait » (modifications d'IFRS 10)	IFRS 10	1 <sup>er</sup> janvier 2026
	Informations à fournir sur une différence différée entre la juste valeur et le prix de transaction (modifications du Guide de mise en œuvre d'IFRS 7)	IFRS 7	1 <sup>er</sup> janvier 2026
	Profit ou perte sur décomptabilisation (modifications d'IFRS 7)	IFRS 7	1 <sup>er</sup> janvier 2026
	Application de la comptabilité de couverture par un nouvel adoptant (modifications d'IFRS 1)	IFRS 1	1 <sup>er</sup> janvier 2026
	Introduction et informations à fournir sur le risque de crédit (modifications du Guide de mise en œuvre d'IFRS 7)	IFRS 7	1 <sup>er</sup> janvier 2026
	Prix de transaction (modifications d'IFRS 9)	IFRS 9	1 <sup>er</sup> janvier 2026
États financiers : Présentation et informations à fournir - États financiers de base	IFRS 18	1 <sup>er</sup> janvier 2027	
Filiales n'ayant pas d'obligation d'information du public : Informations à fournir	IFRS 19	1 <sup>er</sup> janvier 2027	
Mise à jour d'IFRS 19 <i>Filiales</i> n'ayant pas d'obligation d'information du public : Informations à fournir	IFRS 19	1 <sup>er</sup> janvier 2027	
Conversion dans une monnaie de présentation qui est celle d'une économie hyperinflationniste (IAS 21)	IAS 21	1 <sup>er</sup> janvier 2027	

# Programme de travail de l'IASB : projets de normalisation

Sujet	Prochaine étape	Date prévue
Activités à tarifs réglementés	Norme IFRS de comptabilité	Mai 2026
Méthode de la mise en équivalence	Décision quant à l'orientation du projet	Juin 2026
Regroupements d'entreprises - Informations à fournir, goodwill et dépréciation	Décision quant à l'orientation du projet	S2 2026
Comptabilité d'atténuation des risques	Commentaires sur l'exposé-sondage	S2 2026
Évaluation au coût amorti	Exposé-sondage	S2 2026
Instruments financiers présentant des caractéristiques de capitaux propres	Modifications définitives	2027
Tableau des flux de trésorerie et questions connexes	Exposé-sondage	2027

# Programme de travail de l'IASB : projets de mise à jour

Sujet	Prochaine étape	Date prévue
Modifications de l'option de la juste valeur (IAS 28)	Commentaires sur l'exposé-sondage	Mai 2026
Provisions - Améliorations ciblées	Décision quant à l'orientation du projet	Juin 2026



# Programme de travail de l'IASB : projets de recherche

Sujet	Prochaine étape	Date prévue
Immobilisations incorporelles	Décision quant à l'orientation du projet	S2 2026
Suivi après mise en œuvre d'IFRS 16 <i>Contrats de location</i>	Résumé du projet et synthèse des commentaires	S2 2026
Suivi après la mise en œuvre des dispositions en matière de comptabilité de couverture d'IFRS 9	Appel à informations	S2 2026

# B

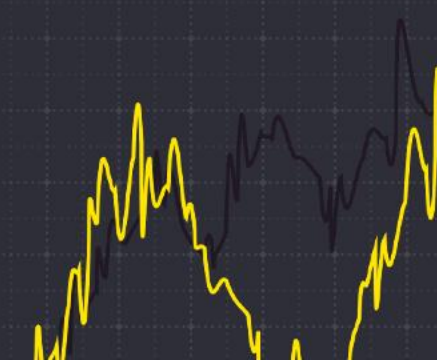
## Annexe B

CNC – Sujets récemment examinés  
par le Groupe de discussion sur les  
Normes IFRS de comptabilité



# Sujets récemment examinés par le Groupe de discussion sur les Normes IFRS de comptabilité (mai 2025 à mai 2026)

Sujet	Mois de la réunion
<p><b>IFRS 18 : Discussion sur les récentes décisions provisoires de l'IFRS Interpretations Committee</b> Analyser l'incidence des récentes décisions provisoires de l'IFRS Interpretations Committee sur l'application d'IFRS 18 <i>États financiers : Présentation et informations à fournir.</i></p>	Mai 2026
<p><b>IFRS 18 : Entités exerçant une activité principale spécifiée</b> Discuter de la manière d'évaluer si l'une des activités principales d'une entité est l'investissement dans des actifs ou l'octroi de financement à des clients ainsi que des conséquences de cette évaluation sur la fourniture d'information financière selon IFRS 18.</p>	Mai 2026
<p><b>Considérations relatives à l'information financière découlant des développements économiques et géopolitiques mondiaux</b> Analyser les considérations relatives à l'information financière découlant des développements économiques et géopolitiques mondiaux, notamment l'incidence des droits de douane et de leur remboursement, des conflits géopolitiques et de la volatilité connexe des prix des produits de base ainsi que des répercussions économiques générales.</p>	Mai 2026
<p><b>IFRS 18 : Informations à fournir sur les mesures de la performance définies par la direction</b> Poursuivre les discussions concernant les facteurs qu'une entité pourrait prendre en considération pour déterminer si une mesure présentée constitue une mesure de la performance définie par la direction selon IFRS 18.</p>	Mai 2026



# Sujets récemment examinés par le Groupe de discussion sur les Normes IFRS de comptabilité (mai 2025 à mai 2026)

Sujet	Mois de la réunion
<p><b>Rapports financiers de fin d'exercice - Rappels</b> Discussion sur plusieurs sujets liés à la préparation des états financiers de fin d'exercice 2025 des entités.</p>	Décembre 2025
<p><b>IFRS 18 : Classement des produits et des charges liés à des passifs</b> Discussion du classement, dans la catégorie « exploitation » ou la catégorie « financement », des produits et des charges liés à des passifs résultant de transactions qui ont uniquement trait à l'obtention de financement (à savoir, les passifs de « type 1 ») et à des passifs autres que ceux-là (à savoir, les passifs de « type 2 »). Ce classement varie selon que l'entité a ou non pour activité principale spécifiée l'octroi de financement à des clients.</p>	Décembre 2025
<p><b>Difficultés d'application liées au tableau des flux de trésorerie</b> Discussion des difficultés d'application courantes liées à la préparation du tableau des flux de trésorerie.</p>	Septembre 2025
<p><b>IFRS 18 : Classement des écarts de change</b> Discussion du classement des écarts de change dans les états des résultats selon IFRS 18 <i>États financiers : Présentation et informations à fournir</i>.</p>	Septembre 2025
<p><b>IFRS 18 : Classement des produits et charges liés à d'« autres actifs »</b> Discussion du classement des produits et des charges liés aux « autres actifs » dans la catégorie « exploitation » ou « investissement ». Ce classement varie selon que les actifs génèrent ou non un rendement de façon individuelle et largement indépendante des autres ressources détenues par l'entité.</p>	Septembre 2025



# Sujets récemment examinés par le Groupe de discussion sur les Normes IFRS de comptabilité (mai 2025 à mai 2026)

Sujet	Mois de la réunion
<p><b>IFRS 19 : Filiales n'ayant pas d'obligation d'information du public</b> Discussion des principaux aspects d'IFRS 19 <i>Filiales n'ayant pas d'obligation d'information du public : Informations à fournir</i>, dont les critères à respecter pour pouvoir appliquer la norme, l'allègement des obligations d'information et d'autres considérations concernant l'application.</p>	Septembre 2025
<p><b>IFRS 9 : Modifications touchant la décomptabilisation des passifs financiers</b> Discussion sur l'application de la modification d'IFRS 9 <i>Instruments financiers</i> apportée en mai 2024 relativement à la décomptabilisation des passifs financiers réglés au moyen d'un système de paiement électronique et d'autres méthodes.</p>	Septembre 2025
<p><b>Considérations relatives à l'information financière dans le contexte des droits de douane</b> Discussion de diverses questions relatives à l'incidence que pourraient avoir les droits de douane sur l'information financière annuelle et intermédiaire d'une entité.</p>	Mai 2025
<p><b>IFRS 18 : Informations à fournir sur les mesures de la performance définies par la direction</b> Analyse des facteurs qu'une entité pourrait prendre en considération pour déterminer si une mesure présentée constitue une mesure de la performance définie par la direction selon IFRS 18 <i>États financiers : Présentation et informations à fournir</i>.</p>	Mai 2025
<p><b>IFRS 19 : Filiales n'ayant pas d'obligation d'information du public</b> Discussion des principaux aspects d'IFRS 19 <i>Filiales n'ayant pas d'obligation d'information du public : Informations à fournir</i>, dont les critères à respecter pour pouvoir appliquer la norme, l'allègement des obligations d'information et d'autres considérations concernant l'application.</p>	Mai 2025

## EY | Travailler ensemble pour un monde meilleur

EY contribue à un monde meilleur en créant de la valeur pour ses clients, pour ses gens, pour la société et pour la planète, tout en renforçant la confiance à l'égard des marchés financiers.

Grâce aux données, à l'intelligence artificielle et aux technologies de pointe, les équipes d'EY aident les clients à façonner l'avenir en toute confiance et proposent des solutions aux enjeux les plus pressants d'aujourd'hui et de demain.

Les équipes d'EY fournissent une gamme complète de services en certification, en consultation et en fiscalité ainsi qu'en stratégie et transactions. S'appuyant sur des connaissances sectorielles, un réseau mondial multidisciplinaire et des partenaires diversifiés de l'écosystème, les équipes d'EY sont en mesure de fournir des services dans plus de 150 pays et territoires.

**EY est *All in* pour façonner l'avenir en toute confiance.**

EY désigne l'organisation mondiale des sociétés membres d'Ernst & Young Global Limited et peut désigner une ou plusieurs de ces sociétés membres, lesquelles sont toutes des entités juridiques distinctes. Ernst & Young Global Limited, société à responsabilité limitée par garanties du Royaume-Uni, ne fournit aucun service aux clients. Des renseignements sur la façon dont EY collecte et utilise les données à caractère personnel ainsi qu'une description des droits individuels conférés par la réglementation en matière de protection des données sont disponibles sur le site [ey.com/fr\\_ca/privacy-statement](https://ey.com/fr_ca/privacy-statement). Les sociétés EY ne pratiquent pas le droit là où la loi le leur interdit. Pour en savoir davantage sur notre organisation, visitez le site [ey.com](https://ey.com).

© 2026 Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L.  
Tous droits réservés.

4795710  
ED MMY

La présente publication ne fournit que des renseignements sommaires, à jour à la date de publication seulement et à des fins d'information générale uniquement. Elle ne doit pas être considérée comme exhaustive et ne peut remplacer des conseils professionnels. Avant d'agir relativement aux questions abordées, communiquez avec EY ou un autre conseiller professionnel pour discuter de votre propre situation. Nous déclinons toute responsabilité à l'égard des pertes ou dommages subis à la suite de l'utilisation des renseignements contenus dans la présente publication.

[ey.com/fr\\_CA](https://ey.com/fr_CA)